



LH 20/06/2023

L'intersyndicale signe l'accord de fin de conflit 5x8 !

En préambule, l'intersyndicale CFDT/FO/SUD tient à mettre en avant la très forte mobilisation des salariés 5x8 sur l'attractivité de leur régime. L'intersyndicale est restée disponible, à l'écoute et présente durant ce conflit soutenu et compris par l'ensemble des salariés et des syndicats de l'établissement.

Nous regrettons que la Direction ne nous ait pas laissé le temps d'un sondage exhaustif auprès des salariés en 5x8.

Après 1.5 mois de conflit et 4 longs week-ends de grève, la Direction a enfin tenu une négociation spécifique à la revalorisation du régime 5x8.

Discuté durant plusieurs heures, la Direction a proposé un accord de sortie de fin de conflit comportant :

- **La réouverture des négociations liées à la phase II du projet convergence avant le 14 juillet 2023.** Cette réouverture des négociations permettra ainsi d'améliorer le projet d'accord sur les thématiques suivantes :
 - ⇒ Périmètre de l'accord relatif à la phase II du projet convergence : la Direction s'engage à ouvrir des négociations relatives au secteur Maintenance et Radioprotection (dont TSQ).
 - ⇒ Durée de l'accord relatif à la phase II du projet convergence : la Direction s'engage à renégocier la durée de l'accord d'établissement prévu initialement pour 4 ans.
 - ⇒ Montants des primes d'expertise et de polyvalence : La Direction s'engage à renégocier le montant des primes figurant au projet d'accord.
- **La Direction s'engage à ouvrir des négociations relatives à l'attractivité des régimes postés au sein de l'établissement Orano Recyclage La Hague (début des négociations fin 2023 avec poursuite au 1^{er} trimestre 2024 avec premiers effets dès le 1^{er} janvier 2024 par rétroactivité).**
 - ⇒ Cette négociation aura vocation à revoir le système de rémunération des salariés soumis à des régimes de travail postés via un accord de méthode afin de planifier notamment le calendrier des négociations.
 - ⇒ En matière de rémunération, la Direction s'engage d'ores et déjà à ce que le nouveau système de rémunération globale des salariés postés 5X8 soit globalement supérieur de 5% au système existant (*hors augmentations des primes issues des NAO ou du projet Convergence*).
 - ⇒ Cette augmentation sera échelonnée sur 3 ans à compter de la date de signature du nouvel accord qui sera négocié (2024, 2025 et 2026 - échelonnement à négocier).

À titre d'exemple **un salarié en régime 5x8 percevant une rémunération mensuelle brute de 2700 € (2000 € de salaire de base + 700 € d'éléments variables de poste) pourra voir ses éléments variables de poste liés à son régime 5X8 augmenter de 135 € (5% de sa rémunération globale de 2700 €) passant ainsi à 835 € au terme des 3 ans.**

Les augmentations de ses éléments variables de poste liées aux NAO (exemple de l'augmentation du point prime potentielle de 1,1% dans le cadre de la revoyure 2023 et des 2% de revalorisation du forfait de poste) **s'ajoutent aux 135 €.**

Les primes polyvalence, expertise et collective liées à CONVERGENCE s'ajoutent aux 135 €.

- La Direction s'engage à valider l'ensemble des congés payés et autres absences des salariés postés 5x8 qui ont été posés et non encore approuvés ou refusés par la hiérarchie depuis le 2 mai 2023 à ce jour.
 - ⇒ Si vous avez eu une retenue sur salaire du fait d'un congé non validé ou refusé sur OPALE, il convient de la faire régulariser en demandant au CSP/PAIE que votre prochaine paie restitue la retenue et que le congé soit mis sur cette date.

L'intersyndicale CFDT/FO/SUD, après analyse de ces éléments, a décidé de signer l'accord de sortie de fin de conflit.

- ⇒ L'étalement sur 3 ans est une mesure très clivante faisant de nombreux déçus,
- ⇒ **La revalorisation sur les d'éléments variables 5x8, équivalente à 5% de la rémunération globale hors NAO et hors CONVERGENCE, est un acquis sécurisé par cet accord collectif.**
- ⇒ L'accord fin de conflit doit débiter **un cycle vertueux sur l'attractivité de l'établissement !**